RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

LE POINT SUR

LE SERVICE FACTURIER

DANS LE SECTEUR LOCAL



Les FINANCES PUBLIQUES Vous accompagnent

Un SFACT, pour quoi faire ?

Un service facturier ou « SFACT » est une organisation innovante de la chaîne de la dépense qui mutualise les contrôles respectifs de l'ordonnateur et du comptable pour limiter leur redondance. Ce dispositif est prévu par les articles 28-1 et 41 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Cette organisation, qui a fait ses preuves dans la sphère de l'État, est désormais transposée au secteur public local.

Le SFACT, **centre unique de traitement des factures,** peut être mis en place pour le paiement des dépenses ou l'émission des titres de recette. Il est piloté par le comptable public et fonctionne avec une **équipe mixte** composée d'agents issus de la DGFiP et de la collectivité concernée, chacun conservant son statut d'origine.

La mise en place d'un SFACT ne modifie pas la séparation ordonnateur/comptable.

Les avantages d'un SFACT

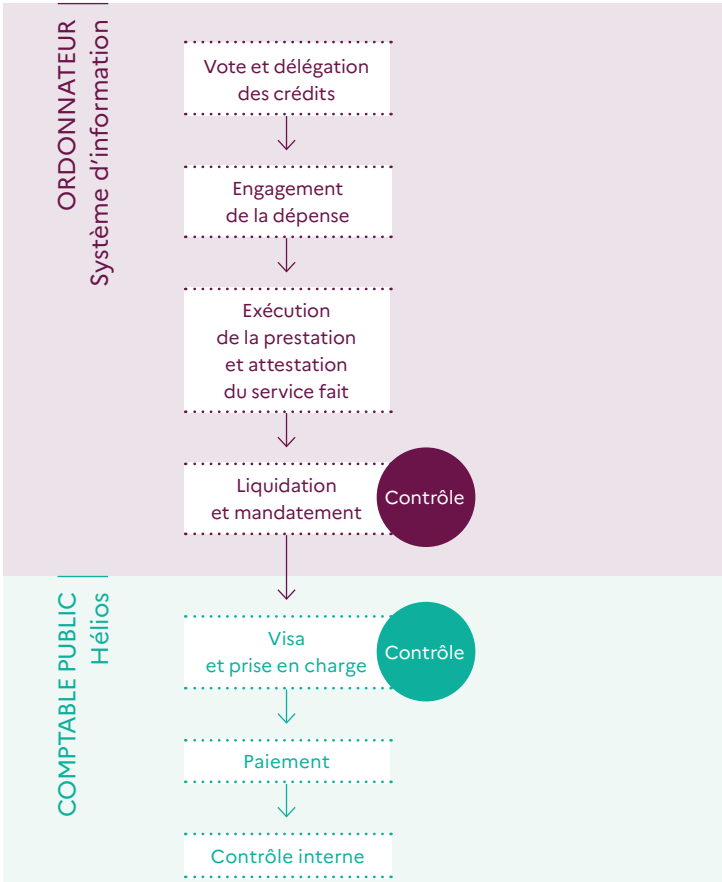
- Professionnaliser et fluidifier la chaîne de la dépense ou de la recette
- Optimiser l'utilisation des crédits et les délais de paiement
- Améliorer les relations avec les fournisseurs
- Réaliser des gains de productivité
- Consolider la qualité comptable

Un circuit de la dépense modernisé

Un SFACT peut être mis en place **pour une seule collectivité ou** intercommunal, un seul SFACT peut traiter les factures reçues

La démarche d'adhésion au SFACT peut être **progressive** : cer et sa commune-centre, pour s'étendre ensuite, les années

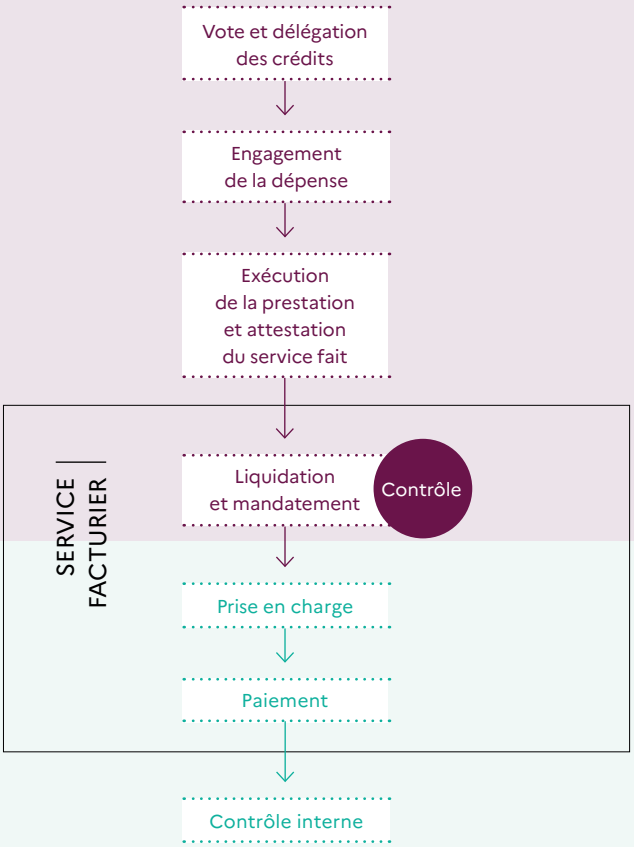
ORGANISATION TRADITIONNELLE DU CIRCUIT DE LA DÉPENSE



pour plusieurs : par exemple, dans le cadre d'un groupement à la fois par le groupement et par les communes membres.

tains SFACT ont ainsi été mis en place avec un groupement suivantes, aux autres communes du groupement.

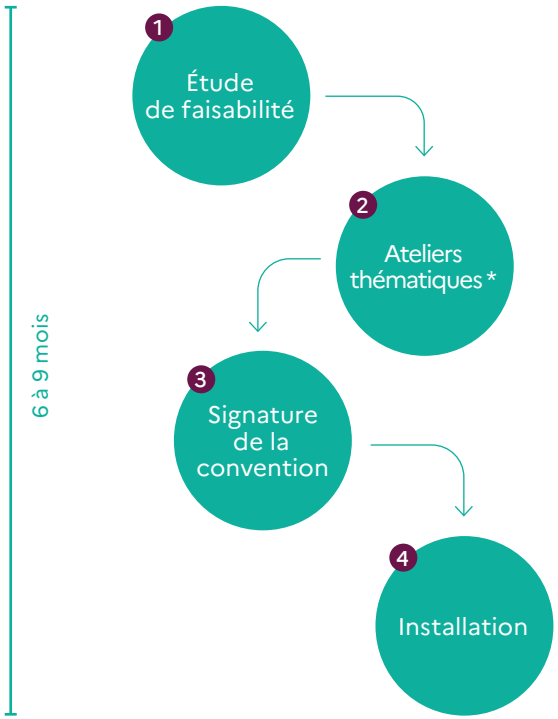
ORGANISATION DU CIRCUIT DE LA DÉPENSE EN MODE SFACT



Un SFACT, comment faire ?

De l'étude de faisabilité jusqu'à l'installation concrète du SFACT dans ses murs, les différentes étapes de la construction du service durent en moyenne 6 à 9 mois : c'est un changement organisationnel important qui doit susciter l'adhésion des agents concernés.

Une **convention** doit être signée entre la collectivité et la direction générale des Finances publiques (DGFiP) pour fixer, notamment, le périmètre des dépenses ou des recettes prises en charge par le SFACT, le nombre d'agents affectés et les locaux dédiés au service.



* logistique, ressources humaines, systèmes d'information, circuit de la dépense, circuit de la recette

Pour en savoir plus

VOS CONTACTS :

Pour étudier la faisabilité d'un SFACT dans votre collectivité, rapprochez-vous de votre **direction départementale ou régionale des Finances publiques.**

CONSULTEZ :

collectivites-locales.gouv.fr

Retrouvez les Finances publiques sur

Direction générale des Finances publiques
Septembre 2025